

Norme : IAS 2 = stock

Objectifs

La norme IAS 2 définit la valorisation des actifs destinés à être vendus dans le cours normal de l'activité. Elle précise les coûts à inclure dans les stocks ainsi que ceux à reconnaître en charges, l'évaluation des provisions sur stocks ainsi que les méthodes de valorisation des stocks.

Champ d'application

Tous les stocks autres que :

- Les travaux en cours générés par des contrats de construction (IAS 11)
- Les instruments financiers
- Les actifs biologiques relatifs aux activités agricoles (IAS 41)

Les principes d'évaluation donnés par IAS 2 ne s'appliquent pas pour les stocks suivants (application de tous les autres principes obligatoire) :

- Les stocks de produits agricoles et minerais s'ils sont évalués à leur valeur nette de réalisation selon des pratiques bien établies dans l'industrie
- Les stocks des courtiers/négociants en matières premières s'ils sont évalués à la juste valeur diminués des coûts de sortie

Fonctionnement

Règle de valorisation

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur réalisable nette. Les composantes du coût de revient sont :

- Les coûts d'achats nets de remise, rabais, incluant taxes, frais et droits d'importation, transports, frais de manutention ;
- Les coûts de transformation, incluant les coûts variables et les coûts administratifs fixes ;
- Les autres coûts nécessaires pour amener les stocks en leur lieu et conditions.

Leur valorisation exclut :

- les taxes récupérables,
- les coûts des pertes anormales,
- les coûts de stockage,
- les coûts administratifs non liés à la production,
- les pertes de change liées à l'acquisition des stocks,
- les frais de ventes.

■ Méthode de valorisation des stocks

Il existe une distinction entre les éléments interchangeableables et ceux non interchangeableables ou affectés à des projets spécifiques. Les éléments interchangeableables, ou l'entreprise ne peut suivre le coût de chaque élément, sont évalués soit par la méthode PEPS (ou FIFO), soit par la méthode du coût moyen pondéré (CMP ou WAC). L'entreprise peut utiliser des méthodes différentes pour des stocks qui ont une nature ou un usage dissemblable. Les éléments non interchangeableables sont évalués au coût réel. L'entité doit s'assurer à chaque clôture que la valeur réalisable nette de l'article demeure supérieure ou égal au coût calculé. En cas contraire, l'entreprise doit déprécier à concurrence de l'écart entre la valeur comptable et la valeur réalisable nette. Les stocks détenus dans les filiales étrangères avec une devise différente sont convertis au cours de clôture.

■ Comptabilisation des stocks

L'enregistrement des stocks se fait à la date de transfert de l'essentiel des risques et avantages et du contrôle des avantages économiques futurs. Il doit être comptabilisé au plus faible coût de la valeur réalisable nette. Les éléments acquis par échange doivent être valorisés à la juste valeur. La valeur des articles perdus ou détruits est ramené à zéro par une provision pour dépréciation des stocks.

■ Informations à fournir

Les stocks sont à l'actif pour leur valeur nette de toute provision. Les reprises de dépréciation de stocks sont enregistrées dans l'exercice de la reprise comme une réduction du montant comptabilisé des coûts d'achats. Une sortie de stocks pour vente est comptabilisée comme une dépense en coût de revient des ventes dans la période au cours de laquelle le produit correspondant est comptabilisé. La société doit fournir les informations suivantes dans les annexes :

- Méthodes comptables d'évaluation des stocks ;
- VNC par type de stock (achats pour revente, services, matière, en cours, pf) ;
- Montant des dépréciations ;

- Montant des reprises et évènements ayant provoqué cette reprise ;**
- Valeur des stocks donnés en nantissement ;**
- Valeur des stocks enregistrés dans la période en coût de revient des ventes.**